



Cour minerve appel d'un huissier

Par **Yuki1213**, le **21/05/2019** à **17:50**

Bonjour,

J'ai le même cas que beaucoup dans cette rubrique de forum. j'ai contracté une formation à distance avec le cour Minerve, visant à me préparer pour le concours d'éducateur spécialisé, sauf que la formation est obsolète car en fait le concours a changé mais la formation est restée la même. En gros, beaucoup de cours sur cette formation ne servent pas ou plus. Et puis même c'est une formation plus bonne et plus adaptée à ce concours.

Du coup j'ai tout coupé les prélèvements et après quelque temps, ils ont contacté un cabinet d'huissier. Du coup j'ai envoyé une lettre de demande de litige ou mise en demeure je me souviens plus du nom. Et depuis j'ai plus aucune nouvelle.

Est-ce que j'ai le risque de voir débarquer les huissiers ou d'aller en justice ? Qu'est-ce que je peux faire si j'ai encore de leur nouvelle ou quoi ?

On m'a dit que même si j'avais pas de nouvelles, eux, ils lancent leur procédure et elle se fait... enfin bref mais il existerait un moyen de les bloquer pour un moment, lequel ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2019** à **08:57**

Bonjour,

Ce type de problème a déjà été traité de nombreuses fois sur nos pages. Merci de faire une recherche et vous y trouverez, en quelques clics, réponses à vos questions.